



Pôle Achats
5, Allées Antonio Machado
31058 Toulouse Cedex 9

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

ACCORD-CADRE 2026PFPSBDC015

**PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET DE CONTROLES
REGLEMENTAIRES SUR DIFFERENTS SITES DE
L'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES**

**Lot 3 : maintenance des barrières et portes automatiques pour le
campus du Mirail, le centre universitaire situé rue du Taur à
Toulouse et les sites de l'Institut national supérieur du professorat
et de l'éducation (INSPÉ)**

**Cadre de réponse du mémoire technique
CRMT**

Table des matières

1- PRESENTATION DU CANDIDAT	Erreur ! Signet non défini.
1.1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	Erreur ! Signet non défini.
1.2 REFERENCES DU CANDIDAT POUR DES PROJETS SIMILAIRES	Erreur ! Signet non défini.
1.3 RESSOURCES DE L'ENTREPRISE.....	Erreur ! Signet non défini.
2- REPONSES RELATIVES AUX PRESTATIONS DEMANDEES DANS LE CCTP	Erreur ! Signet non défini.
2.1 MAINTENANCE PREVENTIVE	Erreur ! Signet non défini.
2.2 MAINTENANCE CORRECTIVE.....	Erreur ! Signet non défini.
2.3 PRESTATIONS SUR DEVIS (Petits travaux, amélioration)	9
2.4 FOURNISSEURS	Erreur ! Signet non défini.
3- PRISE EN COMPTE	Erreur ! Signet non défini.

1. GENERALITE

Le cadre de réponse du mémoire technique (CRMT) constitue un document obligatoire devant être impérativement complété. Son objectif est de faciliter le traitement des informations fournies par les candidats dans le cadre de l'analyse des offres, tout en leur permettant de valoriser et de s'assurer au mieux de la conformité de leur offre.

La cadre transmis par l'acheteur public prend en compte les critères et sous-critères d'analyse des offres figurant dans le règlement de la consultation (RC). En conséquence, le candidat devra respecter le cadre imposé pour structurer et rédiger ses réponses techniques.

En aucun cas cette trame ne doit être modifiée par le candidat.

L'Université Toulouse Jean Jaurès n'impose pas de longueur minimum ou maximum au candidat pour développer ses propositions. Il est donc libre d'y ajouter des pages de rédaction nécessaires à son développement. Aussi, le candidat peut joindre toute pièce complémentaire qu'il juge nécessaire pour l'analyse et le jugement de son offre.



Le pouvoir adjudicateur attend de la part des candidats des réponses précises et en adéquation avec le besoin objet du présent accord-cadre. Par conséquent, le renvoi exclusif à une page du mémoire technique n'est pas autorisé.

Toutefois, le CRMT peut renvoyer à une/des annexe(s) clairement identifiée(s) du mémoire technique (par un numéro d'annexe, de page...), lesquelles sont considérées comme étant des informations complémentaires à la réponse du candidat. **Dans tous les cas, le cadre de réponse ci-dessous doit être dûment complété par des réponses précises et concises en vue de l'analyse de l'offre technique du candidat.**

En cas de contradiction entre les réponses apportées au présent CRMT et les informations complémentaires, seules prévalent les réponses du CRMT.

Aucun renseignement complémentaire en contradiction avec les réponses apportées au CRMT ne pourra être opposé à l'Université Toulouse Jean Jaurès.

2. PRESENTATION

2.1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Société :	
Nom de la société	
Adresse du siège social	
Adresse de l'agence en charge du projet	
Présence d'un accueil téléphonique (jours et heures d'ouverture)	
Sous-traitant éventuel, cotraitant éventuel	

2.2 REFERENCES DU CANDIDAT POUR DES CONTRATS SIMILAIRES

Citer les 3 principaux clients et le chiffre d'affaires approximatif représenté par chacun

Chiffres d'affaires annuel total en euros	Clients	Personne à contacter	Prestations effectuées

Nombre de marchés en cours avec des organismes publics

Organismes publics	Personne à contacter	Prestations effectuées

2.3 RESSOURCES DE L'ENTREPRISE

Effectif de l'entreprise

.....
.....
.....
.....
.....

Contact(s) administratif(s)

.....
.....
.....
.....
.....

Moyen technique et matériel de l'entreprise

.....
.....
.....
.....
.....

L'organisation du pôle maintenance dédié au marché (organigramme des interlocuteurs de la DPIDD)

.....
.....
.....
.....
.....

3. REPONSES RELATIVES AUX PRESTATIONS DEMANDEES DANS LE CCTP

3.1 MAINTENANCE PREVENTIVE

Organisation proposée par le candidat pour la réalisation du programme minimal d'entretien préventif :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nombre d'heures proposé par le candidat pour la réalisation du programme minimal d'entretien préventif :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Moyens matériels de la société proposée par le candidat pour la réalisation du programme minimal d'entretien préventif (outillages nécessaires et adaptés à l'équipement et à l'installation sur site) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3.2 MAINTENANCE CORRECTIVE

Procédure de demande d'intervention :

.....
.....
.....

Organisation proposée par le candidat pour la assurer les interventions correctives :

.....
.....

Procédure mise en place pour la communication des interventions réalisé sur site avec les référents.....

.....
.....
.....

Moyens mis en œuvre proposé par le candidat pour assurer les interventions correctives :

.....
.....
.....
.....
.....

Moyens matériels de la société mise à disposition par le candidat pour assurer les interventions correctives (outillages nécessaires et adaptés à l'équipement et à l'installation sur site), référence des pièces détaché en stock compatible avec les équipements du marché:

.....
.....
.....
.....
.....
.....

La structure de l'équipe d'intervention proposée par le candidat pour assurer les interventions correctives (qualifications et curriculum vitae des agents et encadrements) :

.....
.....
.....
.....
.....

3.3 PRESTATIONS SUR DEVIS (petits travaux, ameliorations)

Description de la mise en œuvre en cas de prestations supplémentaire (logigramme).

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

3.4 FOURNISSEURS

Liste des fabricants et distributeurs partenaires :

[illegible]

4. PRISE EN COMPTE

Moyen mis en place pour la prise en compte des installations, trame de rapport de prise en compte du marché.

[illegible]